

Questions orales

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNESL'INCENDIE DE FORÊT AU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON
DEMANDE L'INDEMNISATION DES SINISTRÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Vendredi, on a demandé au ministre de la Défense nationale ce que le gouvernement comptait faire pour indemniser les personnes dont les maisons et les bâtiments ont été détruits à cause des actions de la base des Forces canadiennes à Gagetown. Le ministre associé est-il prêt à répondre?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le directeur du service des incendies de l'armée est sur place et enquête sur l'accident. Une commission d'enquête a été formée. Le commandant de la base rencontre aujourd'hui les familles éprouvées. La réunion a probablement déjà eu lieu. J'ai donné des ordres pour que cette affaire soit examinée avec célérité et pour que, aussitôt que possible, d'ici quelques jours, on prenne les mesures nécessaires afin que personne ne souffre financièrement de quelque retard que ce soit.

● (1440)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette réponse. Le gouvernement a-t-il une politique pour les cas où la propriété de civils est détruite par une action militaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Il en a une, certainement, monsieur le Président. La procédure est celle de la commission d'enquête. Quand la responsabilité des Forces armées est reconnue, il y a indemnisation. On agira, dans le cas présent, le plus rapidement possible.

LES PERSONNES RESPONSABLES DU DÉCLENCHEMENT D'UN
INCENDIE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre associé de la Défense nationale. J'aimerais approfondir la question. Assurera-t-il aux habitants de la région que les militaires ont reconnu leur responsabilité dans le déclenchement des incendies qui font rage le long de la route entre Gagetown et Upper Gagetown et qu'ils n'auront pas à attendre longtemps les résultats du programme d'indemnisation et de reboisement que le gouvernement doit s'engager à mettre sur pied pour la région?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est évidemment le but de l'enquête que le commissaire aux incendies effectue sur place.

Je puis vous assurer que j'ai donné des instructions pour éviter que cette enquête ne s'éternise pour quelque raison que ce soit et pour que les indemnités soient généreuses et versées rapidement, si la responsabilité directe des Forces armées est reconnue.

* * *

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEURL'OBJET DES NÉGOCIATIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LE
MANDAT DU NÉGOCIATEUR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En fin de semaine, le négociateur canadien, dans les discussions sur le libre-échange, M. Reisman, déclarait que les programmes sociaux pourraient devenir négociables s'ils avaient un impact important sur le commerce entre les deux pays.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire quelles seraient les conditions qui feraient que les programmes sociaux, en partie ou en totalité, seraient négociables? Et deuxièmement, qui déciderait de cette négociation, le négociateur canadien M. Reisman, le premier ministre ou la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que je sache, l'ambassadeur Reisman n'a jamais fait une déclaration semblable.

M. Malépart: Monsieur le Président, je pardonne le premier ministre s'il n'a pas eu le temps de lire les journaux et écouter les nouvelles en fin de semaine.

L'OBJET DES NÉGOCIATIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que M. Reisman n'aurait jamais le mandat de négocier en partie ou en totalité nos programmes sociaux, même si les Américains jugent qu'il peut y avoir un impact important sur le commerce entre nos deux pays? Est-ce que le premier ministre peut s'engager?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a aucune nécessité pour nous de répéter une position qui est bien connue.

Les programmes sociaux du Canada ne sont pas en jeu dans une négociation qui touche exclusivement les questions de commerce international.